



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Interpellation

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 15 - INF - 400

Déposé le : 08.12.15

Scanné le : _____

Art. 115 et 116 LGC L'interpellation est une demande d'explications ou de précisions adressée au CE sur un fait du gouvernement ou de son administration. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE et peut être développée oralement devant le GC. Les questions qu'elle contient sont exprimées de telle manière que le CE puisse y répondre et sont suffisamment précises pour qu'une réponse courte y soit apportée dans le délai légal (attention : ne pas demander un rapport, auquel cas il s'agit d'un postulat).

Délai de réponse dès le renvoi au CE : trois mois.

Titre de l'interpellation

Interpellation de Fabienne Freymond Cantone & Consorts au Conseil d'Etat : les rives... suite des engagements du Conseil d'Etat ?

Texte déposé

Lors d'un séminaire organisé par la Commission internationale pour la protection des eaux du Léman (CIPEL) le 18 juin 2015, Mme la Conseillère d'Etat en charge du Département du territoire et de l'environnement a pris un engagement fort pour le Léman, comme d'ailleurs M. le Conseiller d'Etat Barthassat pour le Canton de Genève, M. le Conseiller d'Etat Melly pour celui du Valais, et le Préfet de la Haute-Savoie, M. Leclerc. Notre Conseillère d'Etat disait, je cite « *Le canton de Vaud ne se contente pas de déclarations, il passe aux actes. Il a réalisé, il y a quinze ans, un Plan directeur des rives vaudoises sur le Léman, faisant ainsi œuvre de pionnier. Mais entre-temps, le contexte a changé. La législation fédérale évolue constamment, que ce soit en matière d'aménagement du territoire ou de protection des rives des lacs et des cours d'eau. Et de nouveaux défis se dessinent pour l'avenir. Il est donc temps de renouveler cet état des lieux afin de nous préparer aux transformations légales à venir et à leur mise en œuvre.*

L'Arc lémanique connaît également de profondes mutations économiques et démographiques. Chaque année, environ 10'000 nouveaux habitants viennent s'installer dans notre canton. Qui dit croissance, dit aussi besoins croissants. La population veut ainsi pouvoir disposer d'espaces de loisirs, notamment sur les rives de ce lac exceptionnel. Ce développement ne doit toutefois pas se faire au détriment des milieux naturels. Nous nous devons d'adopter une vision concertée en matière d'activités et d'infrastructures nautiques respectueuses de l'environnement ».

Près de 6 mois après cette grande déclaration, nous aimerions savoir ce qu'il en est des actes du canton de Vaud quant aux rives de nos lacs, et leurs besoins de protection, d'évolution, mais aussi d'accessibilité et d'utilisations multiples et variées. De plus des jugements importants sont intervenus très récemment soit en ce qui concerne le projet de Gland Falaises (où le projet communal a été légitimé en grande partie), soit l'action de Rives publiques (à qui le Tribunal pénal cantonal donne raison dans son droit, soit notre droit, à accéder aux marchepieds bloqués par des clôtures).

Nous avons ainsi l'honneur de poser une série de questions y relatives, aussi en complément et en lien avec le *Postulat que nous déposons aux Conseils d'Etat vaudois, genevois et valaisan « pour engager une réflexion coordonnée pour une meilleure conciliation entre les activités et les infrastructures nautiques et les milieux naturels du Lac Léman »*. Voici ces questions :

1. Qu'a entrepris concrètement le Conseil d'Etat suite à sa déclaration du 18 juin devant un aéropage intercantonal et international de politiques, de scientifiques, d'utilisateurs du lac Léman, quant à la protection des rives, au cadre à donner à leur évolution, leur accessibilité et leur utilisation ?
2. Qu'entend entreprendre le Conseil d'Etat pour faire appliquer la Loi sur le marchepied le long des lacs et sur les plans riverains (LML) et son règlement (RLML) en ce qui concerne les constructions, clôtures ou plantations empêchant le passage (article 11 de la LML et Art. 9 de la RML), après le jugement du Tribunal pénal cantonal?
3. Le Conseil d'Etat entend-il charger les Services concernés de nouvelles missions dans le sens des questions 1. et 2.? Comment ?
4. Nous observons qu'il n'y a plus de préavis de la Commission des rives du lac dans les synthèses CAMAC pour les projets d'ouvrages nautiques ni pour les constructions à proximité des rives. La pratique en la matière a-t-elle évolué ?
5. Alors qu'à Gland, le projet de cheminement riverain vient de franchir une première étape devant les tribunaux, nous apprenons qu'à La Tour-de-Peilz, le dossier est en mains du Canton depuis plusieurs mois : qu'en est-il ? Quand est-ce que la population de la Tour va-t-elle enfin voir le cheminement le long de ses rives, qu'elle a voté ?
6. Et quid de la coordination entre cantons pour des places d'amarrage, sujet très chaud apparu dans le colloque du 18 juin 2015?
7. la Loi fédérale sur la protection des eaux exige une nouvelle loi d'application vaudoise : quand cette dernière va-t-elle être finalisée ?

Nous remercions d'ores et déjà le Conseil d'Etat de ses réponses cruciales pour nos lacs, et notamment le plus grand d'entre eux, le Léman, où tous les défis liés à l'environnement et à l'aménagement du territoire se concentrent de par sa taille et sa centralité.

Nyon, ce 7 décembre 2015

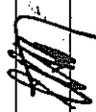
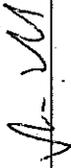
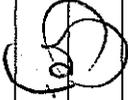
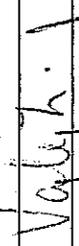
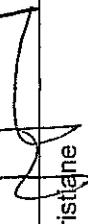
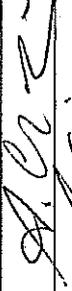
Commentaire(s)

Conclusions

Souhaite développer Ne souhaite pas développer

<u>Nom et prénom de l'auteur :</u> Fabienne Freymond Cantone	<u>Signature :</u> 
<u>Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :</u>	<u>Signature(s) :</u>

Liste des députés signataires – état au 1er décembre 2015

Aellen Catherine		Chollet Jean-Luc		Edgenberger Julien	
Ansermet Jacques		Christen Jérôme		Ehrwein Nihan Céline	
Attinger Doepper Claire		Christin Dominique-Ella		Epars Olivier	
Aubert Mireille		Clivaz Philippe		Favrod Pierre-Alain	
Baehler Bech Anne		Collet Michel		Ferrari Yves	
Ballif Laurent		Cornamusaz Philippe		Freymond Isabelle	
Bendahan Samuel		Courdesse Régis		Freymond Cantone Fabienne	
Berthoud Alexandre		Creteigny Gérald		Gander Hugues	
Bezençon Jean-Luc		Creteigny Laurence		Genton Jean-Marc	
Blanc Mathieu		Croci-Torti Nicolas		Germain Philippe	
Bolay Guy-Philippe		Crottaz Brigitte		Glauser Alice	
Bonny Dominique-Richard		Cuérel Julien		Glauser Nicolas	
Bory Marc-André		De Montmolin Martial		Golaz Olivier	
Bovay Alain		Debluè François		Grandjean Pierre	
Buffat Marc-Olivier		Décosterd Anne		Grobéty Philippe	
Buffat Michaël		Démétriadès Alexandre		Guignard Pierre	
Butera Sonya		Desmeules Michel		Haldy Jacques	
Cachin Jean-François		Despot Fabienne		Hurni Véronique	
Calpini Christa		Devaud Grégory		Induni Valérie	
Capt Gloria		Dolivo Jean-Michel		Jaccoud Jessica	
Chapalay Albert		Donzé Manuel		Jaquet-Berger Christiane	
Chappuis Laurent		Ducommun Philippe		Jaquier Rémy	
Cherubini Alberto		Dupontet Aline		Jobin Philippe	
Cherbuin Amélie		Durusel José		Jungclaus Delarze Suzanne	
Chevalley Christine		Duvoisin Ginette		Kappeler Hans Rudolf	

Liste des députés signataires – état au 1er décembre 2015

Keller Vincent

Kernen Olivier

Krieg Philippe

Kunze Christian

Labouchère Catherine

Lio Lena

Luisier Christelle

Mahaim Raphaël

Maillefer Denis-Olivier

Manzini Pascale

Marion Axel

Martin Josée

Mattenberger Nicolas

Matter Claude

Mayor Olivier

Meienberger Daniel

Meldem Martine

Melly Serge

Meyer Roxanne

Miéville Laurent

Miéville Michel

Modoux Philippe

Mojon Gérard

Montangero Stéphane

Mossi Michele

Neyroud Maurice

Nicolet Jean-Marc

Oran Marc

Papilloud Anne

Pernoud Pierre-André

Perrin Jacques

Pidoux Jean-Yves

Pillonel Cédric

Podio Sylvie

Probst Delphine

Randin Philippe

Rapaz Pierre-Yves

Rau Michel

Ravenel Yves

Renaud Michel

Rey-Marion Alette

Rezzo Stéphane

Richard Claire

Riesen Werner

Rochat Nicolas

Romano Myriam

Roulet Catherine

Roulet-Grin Pierrette

Rubattel Denis

Ruch Daniel

Rydlo Alexandre

Schaller Graziella

Scheiker Carole

Schobinger Bastien

Schwaar Valérie

Schwab Claude

Sonnay Eric

Sordet Jean-Marc

Stürner Felix

Surer Jean-Marie

Thalmann Muriel

Thuillard Jean-François

Tosato Oscar

Treboux Maurice

Trolliet Daniel

Tschopp Jean

Uffer Filip

Venizelos Vassilis

Voiblet Claude-Alain

Volet Pierre

Vuarnoz Annick

Vuillemin Philippe

Wüthrich Andreas

Wyssa Claudine

Züger Eric